

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Sarah MICHON a donné pouvoir à Jean-Pierre CITEAU, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Sophie CHATELIER et Martial CAILLAUD,
Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

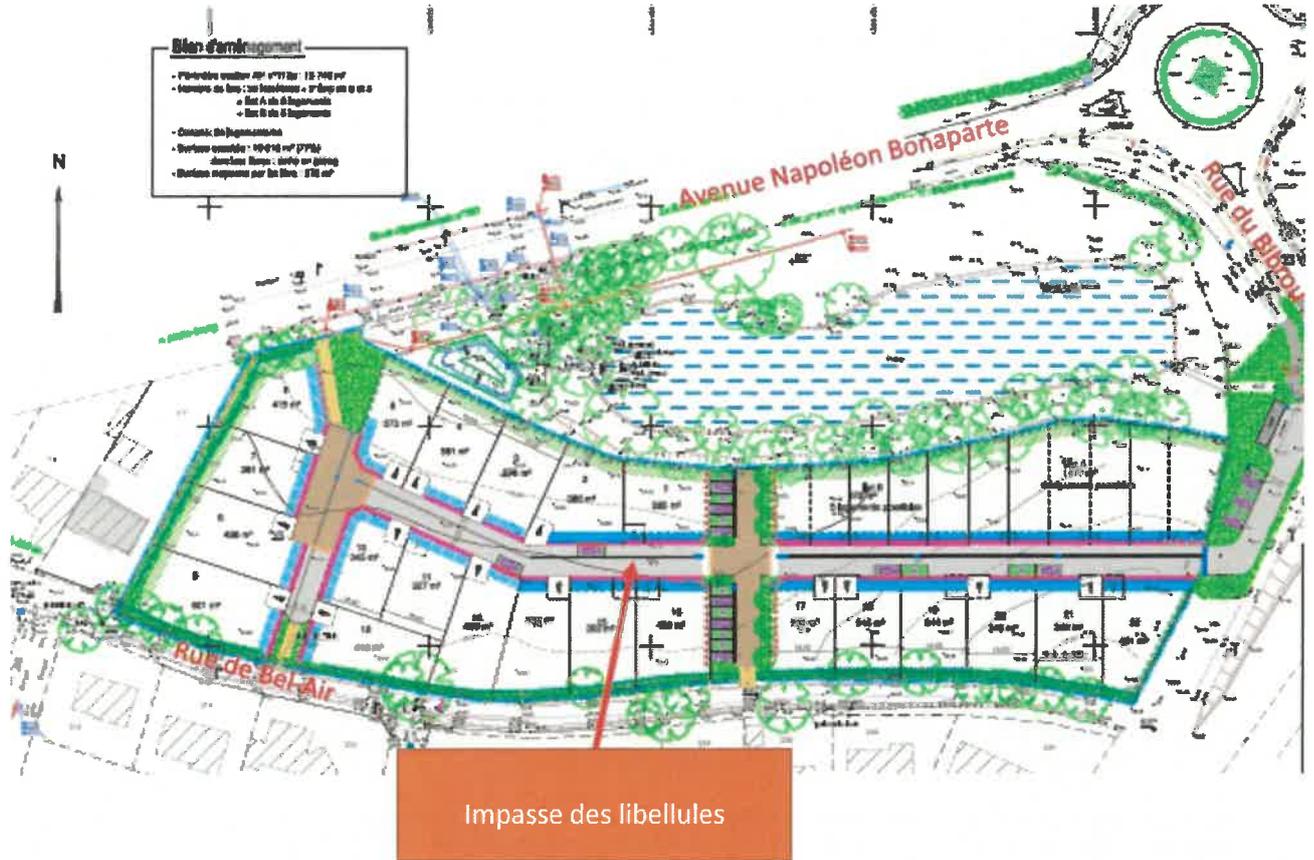
D24042023_01 : Lotissement les Mares : dénomination de la voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30,

Considérant que les travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Mares » ont démarré et qu'une nouvelle voie est créée à l'intérieur dudit lotissement pour desservir les parcelles,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la voirie,

Sur proposition de la commission « Cadre de vie » réunie le 23 mars 2023, et conformément au plan ci-dessous, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie « Impasse des libellules ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dénommer la nouvelle voie créée au sein du lotissement les Mares « Impasse des libellules », conformément au plan ci-dessous.



La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 02/05/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA